INTER-PRO.35 LE SYNDICALISME INDÉPENDANT

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE



N° 096 - Juillet 2010

16ème GA 2èi Sommaire tion Sociale ADAPEI ADSAO 14 E ditorial trielle du Verrepara Se Assectic Association La Breteche Aument AZENN B2S Banque de Breta Résolution solennelle che Dorée Brit-Aiadoptée elec Carrefour Alma, Cestorstout-XXXIVème Dinard NA Centre Eugène Magnis C Vitré Cf-Go Tins tances élues et Succursions du XXXIVeme Clinique La Sage congrèse Notre Comaboko CramPageit5Agricole Darty D70000 manifestants FO Emeraud Bureaux, Indernanis ler 15 ujuint Eterni nier L'Oréal GMF Rage 60 tel des Thermes liers Béchere Revendications Le Troi Communiqué Edu SNUDIIMI l'Espoir Impôts Inel Préquigny Journalistes Laboratoire d'analyses M les Laboratoires Beiron Lygris Autoline Les Gardiens MACIF MCG Maison de Quartier de Villeje Agirai pour la trairè ve C Martin, Mel sse et Maure Marine M de Matelas Jen Septembre Four Plastic O Agenda et retraites Grand Ouest Police Poessin de Patoche aint-

retrait du projet Sarkozy ! »
al d'Izé The Toes Marins Timac Transport
re Atlantique Semant Courriers Bretons
refco Guiste 15 juin à Paris Ménage, Ne
a Onlibrement inspiré de l'inscription Tréso
Tor Un du drapeau noir des Canuts et allurgi
(21 novembre 1831)

CPPAP Nº 1010 S 06643

Directeur de la publication : Joël JOSSELIN Tél: 02.99.65.36.50 Fax : 02.99.31.64.32 E-mail : ud.fo35@wanadoo.fr

Site Internet: http://pagesperso-orange.fr/udfo35
Imprimé au siège de l'Union Départementale
des Syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine
35, rue d'Echange 35000 RENNES
Prix: 0,3€

P

Dispensé de timbrage RENNES C.T.C.

PRESSE
DISTRIBUEE PAR

Retrait... donc GRÈVE!

70 000 manifestants à Paris pour dire « retrait de la réforme, préparons la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait! » avec des cortèges puissants, structurés, des mots

d'ordre déterminés privilégiant les slogans aux chansons : la mobilisation a commencé.

C'était le 15 juin et tous ceux qui y ont participé étaient bien conscients que pour faire retirer le projet de réforme sur les retraites, il faudra que, dans l'unité, toutes les organisations syndicales appellent à la grève interprofessionnelle. Il n'y a aucune exagération à caractériser le projet de réforme sur les retraites comme le plus sévère plan de rigueur que nous ayons connu. Il n'y a aucun optimisme irréaliste à se rendre compte que les travailleurs ne sont pas résignés et qu'ils veulent se battre pour empêcher ce plan de passer.

Les enjeux sont énormes car après les retraites, il s'en prendront à la Sécurité Sociale, aux salaires et même aux congés payés. Le capitalisme n'a pas de limite pour exploiter la classe ouvrière et reprendre ce qu'il a été obligé de lui concéder. Ses tenants sont bien souvent sans foi ni loi, les récentes affaires le montrent et le sentiment de révolte monte chez les travailleurs.

Ceci étant dit, 2003 et 2009 nous ont montré que les manifestations, aussi imposantes soient-elles, ne font pas reculer le gouvernement. 1995 et 2006, par contre, nous ont prouvé que si le mot d'ordre est clair, si l'appel à la grève est commun, alors le gouvernement et le patronat sont obligés de reculer.

Qui croira un seul instant que des délégations aux sous-préfectures le 13 juillet, une «visibilité» aux tombées de la nuit ou une lettre ouverte aux parlementaires feront reculer les Sarkozy - Fillon - Woertz qui veulent baisser tous les salaires et nous faire travailler jusqu'à la mort ?! D'autant plus si c'est pour demander une autre réforme sans exiger le retrait de celle-ci.

L'objectif n'est pas d'aménager la réforme comme s'apprêtent à le faire ceux qui vont négocier avec le gouvernement cet été. L'objectif doit être de faire reculer le gouvernement donc qu'il retire son projet de loi.

Pour ce qui est de Force Ouvrière, nous avons démontré que les troupes sont prêtes et que l'organisation est en ordre de marche. Force Ouvrière ne trahira pas ses engagements et les 70 000 manifestants du 15 juin. Le 7 septembre, ce qu'il faut c'est la grève interprofessionnelle pour le retrait du projet de loi, Force Ouvrière s'y emploiera. D'ici là, bonnes vacances à tous.

Rennes, le 5 juillet 2010, Joël JOSSELIN, Secrétaire Général

Mardi 7 septembre : **GREVE**-Augmenter encore la durée de cotisation



INTERPROFESSIONNELLE POUR LE RETRAIT DU PROJET DE REFORME DES RETRAITES

(Le lieu et l'heure de la manifestation seront communiqués dans le n° 97 avec un tract disponible en grand nombre, arrivée prévue dans les boîtes aux lettres le 2 septembre)

Résolution solennelle

adoptée à l'unanimité du XXXIVème congrès de l'UD du 11 juin 2010

Nous réaffirmons solennellement l'indépendance du syndicalisme

Le 34^{ème} congrès de l'Union Départementale de la CGT Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine réuni le 11 juin 2010 à Châteaugiron

proclame : « Ce n'est pas aux salariés de payer la crise ». : La crise exacerbe la lutte des classes

Une crise d'une ampleur sans précédent s'est ouverte en septembre 2008, crise économique et financière du système capitaliste dont les conséquences frappent durement les salariés. Les marchés boursiers se sont effondrés à plusieurs reprises, des milliards se sont évaporés.

La première mesure a été des suppressions d'emplois, des licenciements par centaines de milliers, des usines fermées, le recours massif au chômage partiel amputant les salaires. La deuxième entreprise industrielle du département, la Barre Thomas, a vu ses effectifs passer de plus de 3000 à 1000 salariés, ceux de l'usine Citroën sont passés de 12000 à 6000, les licenciements ou les suppressions de poste ont aussi touché Aumont, Sanden, Faurecia, Capelec, Motorola, Thomson et Alcatel...et la liste n'est malheureusement pas exhaustive. Restructurations, délocalisations, privatisations, sont à l'origine des suppressions d'emplois dans le privé comme dans le public.

Face à l'effondrement bancaire les Etats ont trouvé des centaines de milliards d'euros tandis que des centaines de milliers d'emplois étaient supprimés.

La crise qui a pris son point de départ dans la crise bancaire s'est étendue à tous les secteurs de l'économie, elle touche aujourd'hui les états eux-mêmes.

Dans toute l'Europe ceux ci ont été sommés par les marchés financiers de réduire leurs dépenses, des plans de dizaines de milliards d'euros d'économies sont mis en place : 24 milliards en Italie, 81 milliards en Allemagne, 50 en Espagne, 4,8 en Grèce. En France, le gouvernement n'annonce pas de plan de rigueur mais entend réduire le déficit de 100 milliards d'euros en 4 ans. Partout, les plans d'austérité, déjà en place ou annoncés se traduisent par des mesures d'une ampleur sans précédent contre les salariés

: baisse des salaires des fonctionnaires, baisse des pensions, suppression d'emplois par dizaines de milliers, report de l'âge de départ en retraite jusqu'à 67 ans parfois, baisse des dépenses de santé, déremboursement de médicaments, augmentation de la TVA, augmentation des taxes sur l'alcool, le tabac, les carburants...

Pour le patronat, la solution à la crise, pour retrouver les capitaux perdus dans la spéculation, consiste à faire payer les salariés. La crise aggrave toutes les formes d'exploitation et d'oppression.

Le congrès considère que la crise est la vérification éclatante de la charte d'Amiens qui « est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière »

Le congrès affirme : Plus que jamais le syndicalisme indépendant !

Face à cette situation d'une gravité sans précédent le 34ème congrès affirme que les salariés ne peuvent compter que sur leur propre force : «Librement les salariés doivent pouvoir se syndiquer. Librement, les syndiqués doivent pouvoir élire leurs représentants qu'ils mandatent. Librement, ils doivent pouvoir décider de leurs revendications et des moyens à mettre en œuvre pour les faire aboutir ».

Le congrès se félicite que depuis des années, congrès après congrès, la CGT Force Ouvrière rappelle la charte d'Amiens et réaffirme la nécessité de développer le syndicalisme indépendant.

Ainsi la résolution générale adoptée par le XI-Xème Congrès confédéral de Marseille réaffirmait : « Un syndicalisme libre et indépendant ne saurait accepter la remise en cause de la République et de ses valeurs et rester indifférent à la forme de l'Etat et plus particulièrement à l'existence d'un régime politique garantissant l'exercice des libertés individuelles et collectives, il s'oppose donc à toute pratique totalitaire ou corporatiste qui ne peut qu'aboutir à la mise sous tutelle du syndicalisme (...) le corporatisme, sous des formes diverses, est incompatible avec le syndicalisme libre et indépendant. Indispensable à la démocratie, le syndicat devenant alors un rouage institutionnel cogérant dans l'entreprise ou le service public la masse salariale, mettant en œuvre au niveau interprofessionnel les décisions de l' Etat».

A l'heure où les tenants du syndicalisme rassemblé, prônent la limitation du droit de grève, et refusent d'y appeler,

A l'heure où la loi sur la représentativité limite le droit de grève, le libre droit de constituer librement des syndicats, de désigner ses représentants, de contracter librement,

Le congrès affirme : plus que jamais, place au syndicalisme indépendant.

Il revendique l'abrogation de la loi du 20 août 2008 et combattra l'adoption de tout autre texte tendant à limiter l'indépendance des syndicats.

C'est par l'action syndicale que les conquêtes sociales ont été obtenues, c'est par l'action syndicale qu'elles seront maintenues.

Chacun est à même de le juger l'affirmation du syndicalisme indépendant prend aujourd'hui tout son sens, l'appel à la grève interprofessionnelle et à la manifestation le 15 juin constitue la mise en œuvre de ce principe.

Les retraites sont la mère de toutes les revendications.

En annonçant sa volonté de « réformer » les retraites au nom du déficit, le gouvernement a annoncé son intention de faire accepter aux salariés une nouvelle baisse de leurs droits. Il s'est prononcé pour un diagnostic partagé. Il a déjà reçu le soutien du patronat ainsi que de certains responsables politiques et dirigeants syndicaux. Il est certain que le gouvernement va chercher à opposer les salariés les uns aux autres, ceux du public et du privé, les régimes spéciaux au régime général...

Concernant les retraites le congrès ne partage aucun diagnostic avec le gouvernement :

Alors qu'un déficit de 10 milliards d'euros est avancé par les partisans des contre-réformes, FORCE OUVRIERE affirme que les moyens financiers existent pour la satisfaction de ses revendications :

2% d'augmentation des salaires représenteraient un gain de 1,3 milliards pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Le montant des exonérations de cotisations de sécurité sociale (maladie, vieillesse, accidents du travail) accordées aux employeurs représentait 31 milliards en 2008 dont 2,5 n'ont pas été compensées par l'Etat. En 2009, le montant de ces exonérations a augmenté de 13%.

En 30 ans, les cotisations patronales, hors exonérations, ont baissé de 4,24 points. La Bourse de Paris a enregistré un résultat de + 22% en 2009, le CAC 40 de plus de 30%.

La création de 100 000 emplois c'est 300 millions d'euros

Les retraites fondées en 1945 sur les principes de la Sécurité Sociale, sont financées par le salaire différé, c'est en ce sens qu'elles assurent la solidarité ouvrière. Les retraites comme toute la sécurité sociale appartiennent aux travailleurs.

Le plan du gouvernement est connu : report de l'âge légal de départ à la retraite, allongement de la durée de cotisation, mise en cause du code des pensions, baisse des salaires des fonctionnaires, développement de la capitalisation. Ce plan vise à contraindre les salariés à adopter un système de fonds de pension, réintroduire la retraite des morts, en totale opposition avec les revendications ouvrières.

Résolution solennelle

adoptée à l'unanimité du XXXIVème congrès de l'UD du 11 juin

L'indépendance syndicale, c'est d'abord l'affirmation de revendications précises :

- Le maintien de l'âge légal de départ à 60 ans
- Le refus de l'allongement de la durée de cotisation, 40 ans c'est déjà trop.
- Le maintien des régimes de retraites par répartition, du code des pensions, des régimes particuliers et des régimes spéciaux.
- Le retour aux 37,5 annuités pour bénéficier d'une retraite à taux plein et l'abrogation du système de décote,
- Le retour au calcul de la retraite sur les 10 meilleures années dans le privé et le retour à l'indexation des retraites sur les salaires.

La satisfaction de ces revendications exige le retrait du plan gouvernemental.

L'indépendance syndicale, c'est la défense des conquêtes syndicales.

- Le congrès ne saurait accepter une plateforme de revendications qui aggraverait les conditions de départ en retraite des salariés.
- Accepter une nouvelle contre-réforme, quel que soit son nom, ouvrirait la voie aux retraites par capitalisation: allongement de la durée de cotisation à 43, 44, 45 ans, départ à 61, 62 ou 63 ans, retraite à la carte, retraite par points « maison commune des retraites ».

Nos retraites ne sont pas négociables et amender les nouvelles régressions envisagées par le gouvernement serait les accompagner.

L'indépendance syndicale, c'est décider librement des moyens à mettre en œuvre pour les obtenir.

c'est la définition des revendications et aussi la défi-

nition des moyens de les faire aboutir : « le syndica-

lisme poursuit la coordination des efforts ouvriers,

l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la

réalisation d'améliorations immédiates, telles que

la diminution des heures de travail, l'augmentation

Le syndicat ne saurait agir sans avoir la volonté

Le congrès constate que les manifestations ri-

tuelles, quasi mensuelles, dites saute-mouton, sont

inefficaces. Ces actions ne peuvent que démobiliser

et visent à démoraliser les salariés appelés à agir en

des salaires, etc. »

vain.

d'obtenir satisfaction.

L'indépendance définie par la charte d'Amiens Le congrès se félicite de l'appel à la grève lancé par Les retrai

Il approuve l'appel à la grève interprofessionnelle et à la manifestation nationale le 15 juin 2010.

la confédération à toutes les confédérations.

Il se félicite de la mobilisation engagée par l'ensemble des syndicats de base pour faire de la grève et de la manifestation nationale un point d'appui pour engager une mobilisation de l'ensemble des salariés.

La réussite du 15 juin c'est le début de la mobilisation pour obtenir le retrait du projet de réforme des retraites.

Les salariés ont montré ces dernières années leur capacité et leur volonté de combattre en 2003 contre le plan Fillon, en 2006 en réalisant avec la jeunesse une mobilisation qui a contraint le gouvernement à retirer

Les retraites sont la mère de toutes les revendications, engager le combat pour les préserver, c'est se donner les moyens de les obtenir toutes.

Il n'est pas d'autre issue que l'organisation syndicale pour résister à une politique présentée comme inévitable et qui remet en cause tous les droits acquis depuis des décennies.

Ainsi la CGT FO affirme : c'est par l'organisation indépendante que les travailleurs amélioreront leur conditions d'existence.

Le congrès appelle tous les syndicats, toutes les instances, à multiplier nos implantations tant dans les entreprises privées que dans les services publics. Il appelle tous les salariés, actifs, chômeurs, retraités à rejoindre les rangs de la CGT Force Ouvrière.

Considérant que les retraites sont la mère de toutes les revendications, le congrès adopte les revendications suivantes.

- Pas une perte de salaire, 200 € pour tous, salariés du public et du privé, chômeurs et retraités,
- Pas un licenciement (y compris en nationalisant si nécessaire) et mesures de retour aux pré-retraites. Pas un jour chômé ou indemnisation du chômage partiel à 100%.
- Aucune suppression de poste dans la Fonction Publique: Abandon du plan de 20 000 suppressions d'emplois dans les hôpitaux et abrogation de loi Bachelot, suppression des Agences Régionales de Santé, de la
- tarification à l'activité et abandon du plan de 30 000 suppressions d'emplois et de la Révision générale des politiques publiques dans la Fonction publique,
- Abandon des contre-réformes Pécresse Morano Chatel, Dans l'enseignement
- Abrogation de la loi de privatisation de la poste, retour au monopole et au statut publics de la poste, d'EDF et GDF, retour au monopole de la SNCF et maintien de son statut public
- Maintien des statuts et des conventions collectives

- Maintien de la retraite à 60 ans, blocage des compteurs à 40 ans pour préparer le retour aux 37,5 annuités, maintien du code des pensions.
- Arrêt des exonérations de cotisations de sécurité sociale, suppression des franchises et arrêt des déremboursements de médicaments.
- Abrogation de la loi du 20 août 2008 et retour à la libre désignation des délégués syndicaux et à la liberté de négociation.
- Abandon de toutes les mesures de limitation du droit de grève.

Le Congrès approuve la déclaration du Secrétaire Général de la Confédération le 8 juin

« Face à un projet qui sera destructeur de droits sociaux, injuste socialement, et inefficace économiquement, FORCE OUVRIERE appelle les salariés à militer dès le 15 juin pour le retrait du plan gouvernemental. »

Par la grève interprofessionnelle et la manifestation à Paris le 15 juin, la CGT Force Ouvrière prend date.

La mobilisation commence.

Le XXXIVème congrès du 11 juin 2010 à CHATEAUGIRON en chiffres...

430 congressistes, 76 syndicats représentés, 28 intervenants :

Cheminots, SNFOLC (professeurs des lycées et collèges) (trois intervenants), PCA La Janais (deux intervenants), SNPRESS (enseignement supérieur) (deux intervenants), Transport Leray, Union des syndicats de l'alimentation, Hospitaliers (CHU de Rennes), ERDF, SDAS (action sociale) (deux intervenants), SNICA (Inspecteurs du permis de conduire), UDR (retraités) (deux intervenants), La Poste, Commerce non alimentaire, AFOC (consommateurs),

Retraité Territoriaux de Rennes, SNUDI (instituteurs et professeurs des écoles), Défense, Territoriaux de Saint Malo, DRASS, SGP - Unité Police, Transports TIV, Société des Polymères de la Barre-Thomas, Pôle Emploi

67 délégués mandatés représentant 90 voix, 37 élus à la Commission Exécutive, 13 élus au Bureau Départemental

Le <u>rapport d'activité</u> a été adopté à l'unanimité, le <u>rapport de trésorerie</u> a été adopté à l'unanimité moins une abstention, la <u>résolution solennelle</u> a été adoptée à l'unanimité.

Commission Exécutive élue par le XXXIVème Congrès

(une abstention)



Energie et Mines

UDR (Membre de droit)

Union Locale Malouine

Union Locale Fougères

Union Locale Redon

FNEC

VANNIER Vincent

VERMET Sylvain

FRUGNAC

BRASSFLFT

HAUGOMAT

TREGARO

EDF

Jean

Clair

Julien

SNUDI

Jean-Claude

Retraitée Défense **BUAN Jean-Pierre** Retraité PCA La Janais QUERU Daniel Retraité Barre-Thomas **TOLLEMER Jean-Pierre** Mutualité **COLNOT Yves** Retraité SNUDI Commission de Contrôle (élue à l'unanimité) **CHAIGNEAU Claude** SGP - Unité Police **DENIS** Gisèle Retraitée Commerce **HUET Bertrand Territoriaux Rennes** PONCET-LEBERRE Myriam **SNFOLC** PRIME Guv Retraité DDCCRF **TRELIS Jacques DRASS Bretagne**

Membre du Bureau

Membre du Bureau

Membre de droit

Membre de droit

Membre de droit

Commission

des Conflits

(élue à l'unanimité)

BEGAIN Hélène

15 juin, Paris : 70 000 manifestants à l'appel de Force Ouvrière

Je tiens par la présente à vous remercier et par votre intermédiaire à remercier l'ensemble des militantes et militants FO qui ont assuré la réussite de notre journée du 15 juin et de la manifestation nationale à Paris. Nous avons été, comme je l'ai indiqué, plus de 70 000 à manifester, la plus forte manifestation nationale FO à Paris dans notre histoire. Nous avons ainsi marqué nettement et avec force nos positions.

LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE SE PRONONCE POUR LE RETRAIT

La Commission Exécutive confédérale se félicite du succès de la journée du 15 juin qui a rassemblé 70 000 manifestants à Paris, la plus importante manifestation FORCE OUVRIERE depuis longtemps. De ce point de vue, le 15 juin est historique.

Ce résultat montre la détermination de FORCE OUVRIERE et marque, pour la Commission exécutive, la première étape d'une mobilisation indispensable pour obtenir le retrait du projet gouvernemental en matière de retraites.

La Commission exécutive confirme que ce projet est profondément injuste au plan social et inefficace au plan économique. Il se situe dans la droite ligne du plan d'austérité qui veut faire payer aux travailleurs une crise dont ils ne sont en rien responsables.

La Commission exécutive rappelle que FORCE OUVRIERE est opposée à tout report du droit à la retraite à 60 ans et ses conséquences, à tout allongement de la durée de cotisation, à toute remise en cause du code des pensions et revendique des ressources nouvelles pour le financement des retraites et de la pénibilité au travail dans le privé et dans le public, ce à quoi ne répondent pas les soi-disant ouvertures du gouvernement.

Face à un projet que le gouvernement affirme inamovible sur l'essentiel, la Commission exécutive approuve la décision du bureau confédéral de ne pas s'être rendu à une concertation alibi.

La Commission exécutive marque la détermination de Force Ouvrière à s'engager pleinement pour un retrait du projet gouvernemental et sa volonté de tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Concernant les modalités d'action, la Commission exécutive confirme, compte tenu de l'expérience, que si les manifestations ne suffisent pas, la nécessité d'une journée de grève interprofessionnelle reste posée.

Pour la Commission exécutive, le mot d'ordre de retrait du projet gouvernemental permet de rassembler clairement les salariés et de solidifier une action commune. D'ailleurs, d'ores et déjà, au niveau local, dans des entreprises ou des administrations, un tel mot d'ordre permet une action commune ou conjointe. Ce qui est possible localement doit l'être nationalement.

La Commission exécutive appelle ses structures à militer, expliquer et convaincre à tous les niveaux pour qu'une telle action commune puisse se généraliser à la rentrée. C'est ce que FORCE OUVRIERE expliquera aux autres syndicats lors de la réunion du 29 juin.

Adoptée à l'unanimité, Paris, le 21 juin 2010

Fraternelles salutations, Jean-Claude MAILLY, Secrétaire Général



Nous disons non, non à tout report au-delà de 60 ans du droit à la retraite.

Nous disons non, non à tout nouvel allongement de la durée de cotisation. Il faut dire clairement les choses. Accepter tout allongement de la durée de cotisation, c'est renoncer au droit à la retraite à 60 ans. Les deux vont de pair. C'est pareil pour le gouvernement quand il dit vouloir préserver le pouvoir d'achat sans augmenter les salaires et en accroissant les retenues salariales.

Nous disons non, non à une remise en cause du code des pensions civiles et militaires. Accepter de fusionner public et privé, c'est renoncer à la fonction publique républicaine, c'est soutenir la révision générale des politiques publiques.

Le seul problème sur les retraites est un problème financier. Alors, il faut le régler par des mesures de financement et des ressources nouvelles. (...)

Alors que l'espérance de vie en bonne santé est de 63 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes, Alors que nombre de seniors sont au chômage ou en inaptitude,

Alors que les jeunes sont au chômage ou en situation de précarité croissante,

Alors que le recul de l'âge de la retraite réduit l'espérance de vie,

Alors qu'aujourd'hui 65% des salariés peuvent partir à 60 ans,

Alors que de nombreuses femmes, pour ne pas avoir de décote, sont déjà obligées d'attendre 65 ans,

Reculer les âges de 60 ans et de 65 ans, comme le veut le gouvernement et le MEDEF, et/ou allonger la durée de cotisation, relève de la provocation sociale. (...)

On rentre dans le travailler plus pour gagner moins et pour vivre moins longtemps. (...)

Alors, aujourd'hui je lance un appel. **Déterminés, nous le sommes, déterminés nous le resterons pour** refuser une contre réforme, rejeter tout report au-delà de 60 ans, rejeter tout allongement de la durée de cotisation, rejeter toute remise en cause du code des pensions et exiger une répartition plus égalitaire des richesses produites. (...)

Alors oui, l'action commune est un levier d'espoir pour les travailleurs.

Après l'annonce du plan gouvernemental, cette action commune ne pourra se concevoir qu'avec ceux qui revendiquent clairement un retrait du plan gouvernemental.

Ce que nos camarades espagnols sont en train de construire, ainsi que d'autres, c'est-à-dire une journée de grève en appel commun, pourquoi nous ne pourrions pas le faire en France ?

La défense des retraites mérite cette grève. C'est une question d'efficacité, de détermination, de respect.

Mes chers camarades, pour défendre les retraites, «grève, we can!».

Alors mes chers camarades, débattez-en dans vos entreprises et administrations, pour construire un vrai rapport de forces.

Extraits du discours de Jean-Claude Mailly



Pour le retrait du projet de loi Grève le 7 septembre

- Préserver le droit à la retraite à 60 ans à taux plein
- ▶ Bloquer tout allongement de la durée de cotisation et revenir aux 37,5 annuités
- Maintenir le système solidaire de la répartition et revenir au calcul sur les dix meilleures années dans le privé
- ► Maintenir le code des pensions et le calcul sur les six derniers mois dans le public
- ► Revaloriser les pensions

Pour le gouvernement la « réforme » des retraites est la mère de toutes les réformes.

La bloquer, c'est pouvoir arrêter toutes les autres!

Communiqué du SNUDI-FO 35

(syndicat des enseignants des écoles primaires et maternelles)

Le conseil syndical du SNUDI-FO 35, réuni le 30 juin 2010, a pris connaissance du communiqué de l'intersyndical du 29 juin





Après discussion, le conseil syndical appelle ses adhérents et les enseignants du 1er degré à se mobiliser pour le retrait du projet sur les retraites.

Le conseil syndical se prononce pour une grève interprofessionnelle Public -Privé le 7 septembre 2010.

Rennes, le 30 juin 2010

Appel du lycée Bréquigny

Nous, personnels agents et techniciens du lycée Bréquigny, syndiqués à force ouvrière ou au SGPEN CGT considérons que le projet du gouvernement :

- repousse dès 2011 l'âge de départ à la retraite jusqu'à 62 ans en 2018
- augmente la durée de cotisation 41,5 annuités en 2020
- met en cause le code des pensions civiles et militaires.
- met en cause le droit de départ anticipé à la retraite pour les mères de 3 enfants
- baisse les salaires progressivement par l'augmentation de la retenue pour pension à 10,55% qui représente une baisse de traitement de 5%du traitement net comme en Espagne, en Grèce; c'est l'équivalent d'une journée de salaire par mois

Déterminés à ne pas accepter ce recul social important,

déterminés à ne pas subir une nouvelle dégradation de nos retraites, nous exigeons avec nos syndicats FO et SGPEN CGT le retrait de ce texte.

Informés de l'appel des confédérations à une nouvelle manifestation sans appel à la grève nous disons :

les manifestations de ces dernières semaines l'ont montré les salariés sont mobilisés, ils attendent un appel clair à la grève sur un mot d'ordre clair : le retrait du plan Sarkozy.

Seul un appel unitaire à la grève interprofessionnelle pour exiger le retrait pur et simple du plan Sarkozy pourra faire reculer le gouvernement.

Le gouvernement nous a déjà trop pris pour accepter de nouvelles concessions, nous n'avons que faire de ceux qui, même de manière indirecte, soutiendraient une réforme des retraites comme cela a déjà été fait en 2003.

Nous nous adressons aux confédérations : appelez à la grève interprofessionnelle

Assez de tergiversations! Assez de faux fuyant!

C'est la grève jusqu'au retrait qui est à l'ordre du jour.

Nous appelons nos collègues à se réunir en assemblée générale le 1er septembre, à 14 h, jour de la prérentrée.



Agir pour la grève interprofessionnelle le 7 septembre...

LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE APPELLE A PARTICIPER MASSIVEMENT AU 7 SEPTEMBRE

L'accentuation de la RGPP et le projet gouvernemental en matière de retraites sont complémentaires : ils s'inscrivent tous deux dans une volonté délibérée d'austérité visant à réduire les dépenses publiques et sociales, ce qui remet profondément en cause les valeurs d'égalité et de solidarité qui constituent deux des piliers de la république sociale.

Face à un gouvernement qui affirme ne pas vouloir remettre en cause la logique et les éléments essentiels de son projet sur les retraites, la Commission exécutive rappelle que la résistance des salariés s'impose et qu'elle passe prioritairement par une exigence de retrait du projet de loi.

La Commission exécutive réaffirme qu'en matière de retraites, il faut trouver les financements nécessaires, en particulier en réintroduisant de la justice sociale, ce qui passe par des augmentations du pouvoir d'achat des salaires et une grande réforme fiscale.

Conformément à ses positions défendues à maintes reprises, en particulier le 15 juin, la Commission exécutive réaffirme que toute plateforme revendicative commune devra comporter l'exigence du retrait du projet de loi.

C'est donc sur l'exigence d'un retrait du projet de loi et consciente que lorsque les manifestations ne suffisent plus la question d'une journée de grève interprofessionnelle est posée, que la Commission exécutive appelle l'ensemble de ses structures et militants à participer de manière massive au 7 septembre 2010.

Adoptée à l'unanimité, Paris, le 2 juillet 2010

Bref compte rendu de la réunion intersyndicale du 2 juillet 2010 au local de l'UD CGT d'Ille-et-Vilaine

Présents: CGT, FSU, UNSA, CFDT, FO (SUD excusé)

Après un rapide bilan de la manifestation du 24 juin, la CGT a présenté l'objet de la réunion : prendre les dispositions d'actions dans le cadre du communiqué du 29 juin et elle a proposeéque les modalités du 7 septembre soient discutées le 24 août, au lendemain de la rencontre nationale.

Pour l'immédiat, la CGT propose – manifestement en accord avec la CFDT - d'organiser des délégations à la préfecture et aux sous préfectures le 13 juillet, d'envoyer une lettre ouverte aux députés, de se « rendre visible » lors des tombées de la nuit, de publier une déclaration commune sur la base du communiqué national.

Force Ouvrière a proposé une déclaration commune avec trois revendications se prononçant pour la grève interprofessionnelle, pour le retrait du projet du gouvernement, (voir encadré) ajoutant que sur cette base, mais seulement sur cette base, nous pourrions participer aux actions proposées. Force Ouvrière est prête à rencontrer le préfet, les députés si c'est pour demander le retrait, pas pour demander des aménagements de la réforme.

La CGT a déclaré : « la CGT est favorable au retrait mais que cela ne suffit pas, il faut aussi dire ce que l'on veut d'autre en terme d'emplois, de salaire, de pénibilité ». Répondant à l'absence de revendications dans l'appel du 29 juin, elle a fait référence à l'appel aux manifestations du 24 juin (qui ne contient également aucune revendication). La CGT refuse une action commune pour le retrait. La volonté de maintenir un accord avec la CFDT qui est favorable à la réforme des retraites est donc bien la raison de leur refus de demander le retrait.

Pour l'UNSA la question du retrait n'est pas essentielle, pas d'accord avec le texte de FO, l'UNSA s'appuie uniquement sur le communiqué commun du 29 juin. L'important c'est d'être ensemble et chacun peut faire grève s'il en a envie, l'UNSA refuse un appel général.

La CFDT a déclaré ne plus supporter les propositions de Force Ouvrière de retrait du plan du gouvernement et de grève. « Je ne supporte plus les appels à la grève » « Je n'aurai jamais le mandat des syndicats CFDT pour appeler à la grève »

La FSU a expliqué qu'elle avait d'autres revendications : le retour aux 37,5 et le taux de remplacement par exemple mais ne s'est pas prononcée pour le retrait parlant de « petite formule » inutile.

Texte de l'UD-FO refusé par l'intersyndicale d'Ille-et-Vilaine

La réforme des retraites est nocive pour tous les salariés du privé comme du public et constitue un recul social important.

Les organisations sont d'accord sur les revendications suivantes :

- maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans,
- Pas d'allongement de la durée de cotisation,
- Maintien du code des pensions

Ce projet n'est pas acceptable et doit être entièrement retiré.

Les confédérations réunies le 29 juin ont décidé d'une journée de mobilisation le 7 septembre.

Il s'agit d'obtenir le retrait, l'abandon du plan du gouvernement, et c'est par la grève que nous ferons reculer celui-ci.

Tous les salariés du public et du privé sont concernés et cet appel à la grève devrait être lancé en direction de tous les salariés par l'ensemble des confédérations pour que la grève soit interprofessionnelle.

Aucun accord des organisations présentes à la réunion du 2 juillet...

RESPONSABLES DE L'ORGANISATION PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ

Semaine 28 : jeudi 15 au 16 juillet Gérard HINAUX 02.99.65.36.60 Semaine 29 : lundi 19 au 23 juillet Didier LEBORGNE 06.79.68.75.15 Fabrice LERESTIF 06.83.89.34.07 Semaine 30 : lundi 26 au 30 juillet Yohann ROLLAND 06.27.74.02.54 Alain LETAINTURIER 06.81.84.36.96 Semaine 31 : lundi 2 au 6 août Yohann ROLLAND Alain LETAINTURIER 06.27.74.02.54 06.81.84.36.96 Semaine 32 : lundi 9 au 13 août Jacques TALLEC 06.32.15.95.91 Sylvain VERMET 06.88.68.25.25 Joël JOSSELIN 02.99.65.36.50 ou 06.11.30.26.40 A partir du lundi 16 août

Les bureaux de l'UD et de l'UL de Rennes seront fermés du Vendredi 23 juillet (midi) au Lundi 16 août (matin)

HUMEURS de Gérard Retraites: public - privé, égalité!

Les gouvernants et le patronat n'ont de cesse que d'opposer les salariés du public et du privé pour empêcher une mobilisation unie contre la contre-réforme des régimes de retraite.

L'égalité ce n'est pas l'identité. Les carrières des fonctionnaires et des salariés du privé sont très différentes. Pour un fonctionnaire, un salaire décent n'intervient qu'en fin de carrière. Dans ces conditions, des études ont démontré que l'application des règles du régime général aux fonctionnaires aboutirait à ce que la majorité des fonctionnaires retraités ne bénéficie que du minimum de pension. Cette situation est notamment liée à la politique menée par les gouvernements, depuis de nombreuses années, tendant à ne pas augmenter le point d'indice des fonctionnaires et, justement pour détruire le régime de retraite à leur verser les primes qui ne comptent pas ou très peu pour le calcul de la pension.

L'égalité c'est un taux de remplacement analogue. C'est, pour les salariés du secteur privé, le retour au calcul de la retraite sur la base du salaire moyen des 10 meilleures années et à l'indexation des retraites sur les salaires.

Les fonctionnaires de l'Etat n'ont pas de caisse de retraite. La pension d'un fonctionnaire est une obligation de l'État, d'autant plus qu'un fonctionnaire concerve les obligations pendant sa retraite et, notamment, qu'en cas de crise on peut lui demander de reprendre du service. La cotisation retraite n'est qu'une fiction. Elle ne vise qu'à diminuer le salaire net et la prétendue augmentation de la cotisation est un moyen de ne pas annoncer la baisse du salaire des fonctionnaires comme dans bon nombre de pays européens mais de le baisser néanmoins. Que voudrait dire, en tout état de cause, l'imposition aux fonctionnaires d'un régime équilibré alors que l'État décide de diminuer de manière drastique le nombre des actifs en supprimant des milliers de postes créant ainsi, artificiellement, un prétendu problème démographique.

Stages de formation syndicale organisés à l'UD

Semaine **Dates** Intitulé du Stage

36 Lundi 6 au vendredi 10 septembre

Découverte de FO Rôle et fonctionnement 46 Mardi 16 au jeudi 18 novembre

du CHSCT

51 Lundi 13 au vendredi 17 décembre

Rôle et fonctionnement du CE

Stages organisés par l'ISSTO à l'Université de Rennes 2

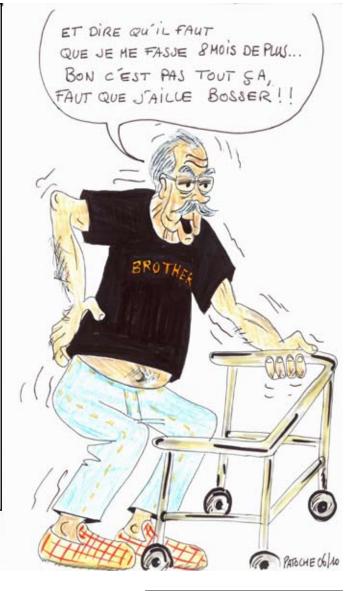
Semaine Dates Intitulé du Stage

38 22 au 24 septembre Développement durable et système capitaliste

43 27 au 29 octobre Crises économiques et théories

47 24 au 26 novembre Le temps de travail

50 15 au 17 décembre L'évolution des confédérations syndicales







Association Force Ouvrière **Consommateurs** d'Ille-et-Vilaine

Permanences:

à l'UD FO 35, rue d'Echange Tel. 02 99 65 36 66 le mardi de 13h30 à 16h30 (logement) le mercredi de 14h à 17h30

à la Maison de la Consommation, 48, Bd Magenta, Tel. 02 99 30 44 41 le lundi de 14 h 00 à 17 h 30